

Très haut débit. La Ville pactise avec le privé pour développer le numérique.

Fibre optique mais pas vraiment solidaire

■ C'est Noël avant l'heure pour les magnats de la communication électronique. France Telecom/Orange, SFR, Numéricable, Free et Bouygues Telecom ont signé lundi la charte relative au développement du très haut débit avec la Ville de Marseille représentée par Rolland Blum, 1er adjoint au maire, et Daniel Sperling, adjoint délégué à l'accès internet pour tous.

La délibération avait été adoptée fin décembre 2010 en conseil municipal dans le but de permettre à tous les Marseillais d'accéder équitablement à internet.

Au travers de ce projet de développement du numérique qui vise à couvrir 100% de la commune d'ici 2015, la cité phocéenne souhaite accroître son attractivité et apporter à tous ses habitants des services publics modernes et de qualité. Pour autant, elle tend à satisfaire la volonté de Nicolas Sarkozy de permettre à tous les Français de bénéficier d'un accès internet à très haut débit d'ici à 2025. Reste à savoir dans quelles conditions et avec quels moyens.

Les payeurs ne sont pas les décideurs

Si le réseau FTTH* (fibre optique) offre l'avantage de pouvoir transporter le signal sur de longues distances sans dégradation et atteindre des débits 100 fois supérieurs à l'ADSL, le coût de sa mise en service est très élevé. Outre le renouvellement des infrastructures en place, cela im-

plique également la construction de nouveaux réseaux.

L'Etat a bien décidé de financer en partie le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire français. Un rapport a d'ailleurs été commandité en 2010 auprès du sénateur Hervé Maurey afin de déterminer le montant et l'origine des ressources publiques nécessaires. Pourtant au final, ce sont les citoyens qui vont payer. Des 23 milliards d'euros indispensables, 13,5 milliards viendront du Grand emprunt de l'Etat, 50 millions d'euros de l'Europe et pour solder le tout, il faudra compter un peu sur les opérateurs privés, mais pas trop, et surtout pas pour des zones dites « non rentables », beaucoup sur les collectivités locales et passionnément sur les contribuables.

En effet, le rapport propose deux nouvelles taxes applicables dès 2012. Tout d'abord, une « contribution de solidarité numérique » de 75 centimes d'euro par mois sur les abonnements de téléphonie mobile et d'accès à internet. Ensuite, un prélèvement de 2% sur les ventes de téléviseurs et de consoles de jeux vidéo.

Que la population marseillaise se rassure, la Ville et les opérateurs s'engagent à limiter l'encombrement du domaine public en favorisant la mutualisation du réseau et garantissent à coup sûr la réduction de la fracture sociale par celle du numérique.

CAROLE CHAVE

▲ **FTTH de l'anglais Fiber to the home signifie « fibre optique jusqu'à la maison ».*



Les représentants de la Ville de Marseille et des cinq opérateurs de télécommunication signent la charte relative au développement du haut et très haut débit.